



COMMISSION CALENDRIERS ORGANISATION DES COMPETITIONS

29 SEPTEMBRE 2026

Présents : Mmes Sylvestre – Baudry – M. Péziere - Cogkul – Podan-Mavounzy (Président)

Assiste : M. Le Rigoleur - Macina (comité)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

COMPTE RENDU REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2026

La réunion avait pour objectif de présenter l'organisation et le déroulement des championnats U17 D1 et CDM D2.

Les clubs présents :

U17 D1 : Ecoen FC, Entente SSG, Goussainville FC

CDM D2 : Pierrelaye FC, SG As, St Brice FC, St Leu FC

Les différentes phases de la compétition ont été expliquées aux clubs présents,

À l'issue des échanges, les clubs présents ont émis un avis favorable à l'organisation d'un championnat qui prévoit :

- 7 matchs lors de la phase 1 ;
- 12 matchs (aller-retour) lors de la phase 2 ;
- La présence d'un arbitre officiel sur l'ensemble des rencontres.

Cette organisation est validée par la Commission.

COURRIERS CLUBS

VAUREAL FCM 538505 : Mail du 24-09-26

Demande pour engagement équipe.

La Commission répond favorablement à votre demande et vous informe que votre équipe des +45 ans intégrera la poule C du critérium des +45 ans.

Le match n° 79399450 contre ERAGNY As est maintenu au 04/10/2026

Le match n° 79399465 du 20/09/2026 contre JOUY LE MOUTIER FC est reporté au 25/10/2026

GONESSE 510506 : Mail du 28-09-26

Demande pour engagement équipe.

La Commission répond favorablement à votre demande et vous informe que votre équipe supplémentaire SENIORS intégrera la D4 Poule D.

Le match n° 78941810 du 04/10/2026 contre PIERRELAYE est maintenu au 04/10/2026

PONTOISIENNE JS 550783 : Mail du 24-09-26

Demande de dérogation horaire

La commission vous informe que la demande de changement d'horaire devra être faite pour chaque match avec l'accord de votre adversaire.

INVERSION DE RENCONTRES

MERY MERIEL FC 580487

ANCIENS

D2 Poule A

Match n° 78945674 du 18-10-2026

MERY MERIEL FC 2 / MONTIGNY FC 95 1

[Inversion de rencontre](#)

Nouvelle installation : stade du Bois Barraix – MONTIGNY Les CORMEILLES

Les frais d'arbitrage restent à la charge de MERY MERIEL

Accord de la COC

REPORTS DE MATCHS

U16

MAGNY EN VEXIN 500686

U16 D4 Poule unique

Match n° 79665370 du 04-10-2026

MAGNY EN VEXIN FC 21 / BOUFFEMONT ACF 21

Nouvelle date : 25/10/2026

Motif : arrêté municipal

Accord de la COC

SENIORS

MAGNY EN VEXIN 500686

SENIORS D4 Poule D

Match n° 78941814 du 04-10-2026

MAGNY EN VEXIN FC 2 / MENU COURT AS 2

Nouvelle date : 25/10/2026

Motif : arrêté municipal

Accord de la COC

CDM

SAINT BRICE 527269

Match n° 79613322 du 04-10/2026

St BRICE FC 6 / St LEU 95 FC 5

Nouvelle date : 11/10/2026

Accord de la COC

ANCIENS

MAGNY EN VEXIN 500686

ANCIENS D3 Poule C

Match n° 78976201 du 04-10-2026

MAGNY EN VEXIN FC 32 / AC FOOT ERMONT 31

Nouvelle date : 25/10/2026

Motif : arrêté municipal

Accord de la COC

1er FORFAIT AVEC AMENDE

VEMARS St WITZ FC

U15 D2 Poule B

Match n° 79633059 du 26-09-2026

MARCOUVILLE CITY CP 1 / VEMARS St WITZ FC 1

MARCOUVILLE CITY CP 5 buts 3 pts

VEMARS St WITZ 0 but -1 pt

VEMARS St WITZ Amende 30€

2ème FORFAIT AVEC AMENDE

PUISEUX LOUVRES FC

U14 D5 Poule B

Match n° 79494242 du 26-09-2026

ADAMOIS OL 23 / PUISEUX LOUVRES FC 95 22

ADAMOIS OL 23 5 buts 3 pts

PUISEUX LOUVRES FC 95 22 0 but -1 pt

PUISEUX LOUVRES FC 95 22 Amende 35€

1er APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

U14 D2 Poule B

Match n° 55973814 du 26-09-2026

ADAMOIS OL 21 / DEUIL ENGHIE Fc 21

U14 D3 Poule B

Match n° 56034606 du 26-09-2026

GARGES GONESSE FCM 22 / ES HERBLAY 21

FEUILLES DE MATCHS IRREGULIERES

SARCELLES AAS

U16 D1

Match n° 79029603 du 20-09-20206

SARCELLES AAS 24 / CERGY PONTOISE FC 22

Manque noms des 2 clubs

SARCELLES AAS 24 Amende 10€

BEZONS USO

ANCIENS D4

Match n° 79610515 du 20-09-20206

BEZONS USO 31 / ORVILLOISE AS 31

Manque numéro de match

BEZONS Amende 10€

Prochaine réunion : le 06 octobre à 14 heures